

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureau : N° 4, Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

VILLE DE LYON. — TROIS MOIS : 10 fr. — Six mois : 20 fr. — Un an : 40 fr.
 Département du Rhône — 11 fr. — 22 fr. — 44 fr.
 Département du Nord — 12 fr. — 24 fr. — 48 fr.
 Département de la Seine — 13 fr. — 26 fr. — 52 fr.
 Autres départements... — 13 fr. — 26 fr. — 52 fr.
 Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de R. Storch, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 16 Novembre

Nous touchons au terme de la crise provoquée par le dépôt du projet de prorogation décade. A la fin de la séance d'hier, M. Laboulaye a déposé son rapport, dont le résumé nous a été transmis ce matin par le télégraphe.

Ce document — autant qu'on en peut juger par une aussi brève analyse — atteste l'extrême désir de conciliation, qui s'est manifesté jusqu'au bout les membres de la majorité de la commission. Il pose, en termes précis, la question que l'Assemblée aura à résoudre et se termine par un pressant appel aux conservateurs, que le rapporteur engage à prendre conseil de leur patriotisme : s'abstenir, à renoncer à des espérances illusoires, et à fonder un gouvernement stable, lequel ne peut être que la République.

Des conclusions faites par le centre gauche aux promoteurs de la proposition de prorogation, nous n'avons plus rien à dire. Le centre gauche a cru pouvoir, par ce moyen, rallier au projet Périer, par ce nombre de membres du centre droit, et comme le succès final dépend précisément de l'attitude que prendra cette fraction de la Chambre, nous ne saurions reprocher à la majorité de la commission d'être allée jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles.

Le rapport semble, au reste, établir nettement que la manière dont on procède est irrégulière, et constitue une exception difficile à justifier.

Donner, par une loi, un pouvoir qui s'étend au-delà de ceux de l'Assemblée, c'est, au sentiment de M. Laboulaye, comme à celui de M. Grévy, une violation flagrante, et la prorogation des pouvoirs pré-identifiés, pour devenir irrévocable, doit être encadrée, en quelque sorte, dans l'ensemble des lois constitutionnelles, et faire avec elles un tout indivisible.

« Jamais, dit le rapport, jamais souverain n'a engagé son héritier; le parlement a cassé le testament de Louis XIV; vous ne serez pas plus heureux que le grand roi.

« Si vous ne faites pas une constitution, la prochaine Assemblée sera souveraine et n'admettra pas que la souveraineté d'une Assemblée morte puisse gouverner la souveraineté d'une Assemblée vivante.

« Si l'on ne fait qu'une loi, on ne fera rien; si vous ne liez pas les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon à la constitution, ils ne donneront ni à lui, ni au pays aucune garantie.

« C'est là ce que les polémiques de ces derniers jours avaient déjà mis en pleine lumière, et à quelques subtilités d'argumentation qu'ait eu recours les journaux ministériels, ils n'auront pas réussi à donner le change à l'opinion.

La part faite au maréchal est d'ailleurs assez large. Le rapport n'a pour lui que des paroles de sympathie, et, comme le constatent hier le principal organe de la presse anglaise, dans un article consacré à la question de prorogation décade, la dignité et l'autorité du maréchal sont scrupuleusement sauvegardées par le contre-projet du centre gauche. Le général le plus renommé, et le plus heureux, observe justement le *Times*, l'homme d'état le plus respecté, serait satisfait de la proposition des libéraux; et d'après nos notions constitutionnelles, nous dirions qu'il ne pourrait dévier davantage.

L'Assemblée nationale va donc se trouver en présence de deux propositions,

parfaitement définies. L'une d'elles arme le chef du gouvernement de pouvoirs exceptionnels et crée une véritable dictature. Tôt ou tard, le germe funeste que renferme la prorogation inconditionnelle se développerait fatalement et porterait tous ses fruits amers, sous l'influence des inévitables conflits, de l'agitation incessante, de l'insécurité générale, qui résultent d'une situation troublée.

L'autre solution est celle que formule le rapport de M. Laboulaye; elle fait disparaître tous les dangers dont la prorogation immédiate nous menace; elle offre aux conservateurs de tous les partis un terrain d'action solide; elle met un terme aux incertitudes et au malaise du pays; en nous conduisant enfin à l'organisation définitive de la République, elle consacre toutes les garanties que réclament les intérêts du travail national.

Entre ces deux voies qui lui sont ouvertes, il semble que l'Assemblée ne puisse hésiter aujourd'hui, et à moins que les libéraux ne se mettent — suivant l'expression du *Times* — à l'entière discrétion de leurs adversaires, ils repousseront la proposition Chanzarnier, et ne voudront pas concourir par leurs votes au maintien d'un provisoire qui ne serait — tout le monde en est convaincu aujourd'hui — qu'un temps d'arrêt pour les monarchistes.

fraction Casimir Périer qu'on les recruterait on met en avant M. Béranger et Waddington.

Ce n'est pas injustement qu'on a dit que les légionnaires étaient les dupes des orléanistes.

Un correspondant de la *Gironde* écrit ce journal :

« Veut-on comprendre où on sont venus les intrigants monarchistes? Voici une conversation tenue hier dans le palais de l'Assemblée, devant plusieurs membres de la gauche ou du centre gauche :

— Nous n'avons rien à cacher ni à désavouer, disait le remuant personnage. C'est moi qui ai fait présenter au comte de Chambord un programme libéral, — espérant bien qu'il le repousserait. — Un moment, j'ai eu grand-peur qu'il l'acceptât. Il n'en a rien fait, j'en suis ravi. Le vote enonce, lui et sa royauté, dans le troisième dessous. Qu'ils y restent.

Quant à notre bonne situation actuelle, c'est vous, messieurs de la gauche, qui nous l'avez faite.

Vous étiez vainqueurs après la lettre de Frohsdorf, mais vous n'avez pas su profiter de votre victoire. Vous aviez la main sur le maréchal et vous avez commis la faute de ne pas vous en emparer.

C'était à vous de proroger les pouvoirs du maréchal pour les tourner contre nous, nous écraser et pour fonder votre République.

Quand nous avons vu que vous nous laissiez cet homme, nous l'avons pris et il nous servira à ruiner vos projets. — Je sais parfaitement que la Hollande n'a pu arriver à la monarchie qu'en passant par le stathouderat. En bien! j'ai mon stathouder.

Je vous garantis le seps, sinon les termes. Est-il vrai aujourd'hui que, depuis le 5 août, les légionnaires étaient la dupe des orléanistes?

Les décrets relatifs aux élections parlementaires, qui devaient paraître le 15 au *Journal officiel*, ne sont publiés que dans les premiers jours de la semaine prochaine. Le gouvernement a encore, d'ailleurs, un délai de six jours pour l'insertion de ces décrets au *Journal officiel*.

D'indignes manœuvres électorales devaient être les conséquences du vote de l'Assemblée sur la proposition Philipoteaux.

M. Casimir Périer a reçu du département de l'Aube la copie télégraphique de l'affiche placardée sur les agents de M. Argence. Voici cette affiche :

Nous recevons à l'instant la dépêche suivante : Troyes à Paris, 14 novembre, 11 h. 15 s. — M. Zaccari à Troyes. Proposition Philipoteaux tendant à déclarer l'incompatibilité entre les fonctions de député et celles de militaire en activité de service. Adoption de l'urgence de cette proposition par l'Assemblée nationale.

Signé : baron ECHASSÉRIEUX, député.

En même temps que la copie de cette affiche, M. Casimir Périer a reçu la dépêche suivante :

Les manœuvres de la dernière heure commencent.

Les agents de M. Argence sont lancés dans tout le département pour plaquer une affiche ayant une tournure de dépêche officielle, et disant que le général Saussier n'est point éligible, par suite de la séance d'hier.

On verra que dans la séance de l'Assemblée d'hier, M. Philipoteaux, l'auteur de la proposition si malheureusement mise en avant, a protesté lui-même contre ces manœuvres.

M. de Kératry vient de partir pour le Finistère où il va poser sa candidature.

La lutte électorale semble devoir être très-vive.

M. Lognon, avocat à Brest, est mis en avant par les cléricaux et les légionnaires.

Nous verrons quelle attitude M. de Kératry va prendre vis-à-vis du gouvernement du 24 mai et des radicaux bretons.

On lit dans la *Semaine financière* :

La situation monétaire est un peu meilleure cette semaine. Sur le marché de Londres, le resserrement de l'argent a provoqué une crise telle qu'on n'en avait pas vu depuis 1866; mais les dernières nouvelles, ainsi qu'on le verra plus loin dans notre correspondance spéciale, signalent de ce côté une détente sensible. Les mesures restrictives adoptées par la banque d'Angleterre, et aussi la reprise du change à New-York, ont arrêté le drainage de l'or. En même temps, l'apât d'une prime élevée a déterminé des envois considérables de métal, non-seulement des pays de production, mais encore des marchés européens qui pouvaient disposer d'un excédent. Il paraît que Paris, en particulier, figure dans ces envois pour un chiffre important.

D'après des données sérieuses, on évalue à 2 millions sterling la quantité d'or que Londres doit recevoir ici à quelques semaines. Il ne faut pas s'attendre sans doute à voir la banque d'Angleterre renoncer à se tenir sur la défensive avant d'avoir en le temps de renforcer ses réserves; toujours est-il que la crise paraît évanouie et que l'on s'accorde à considérer la période d'amélioration comme à la veille de commencer.

Le *Times* publie la dépêche suivante de son correspondant de Berlin, en date du 13 novembre :

Par suite de ce que plusieurs centaines de paroisses catholiques ne sont pas parvenues de piétrement autorisées à remplir les fonctions de leur ministère sacré, l'empereur a consenti, après une longue hésitation, à la présentation d'un projet de loi sanctionnant le mariage civil et l'enregistrement civil des naissances et décès.

Cette loi est naturellement envisagée comme une mesure de la plus haute importance dans un pays où les classes lettrées, aussi indépendantes de l'Église catholique que de l'Église protestante, se sont si longtemps rattachées à leurs rites respectifs, principalement par les lois qui en forment les cérémonies ecclésiastiques dans les cas de mariage, naissance et décès.

Le mariage une fois déclaré purement civil — comme en réalité il le fut toujours en Allemagne, excepté depuis deux cents ans — on s'attend à voir surgir bientôt la nécessité de cimetières ouverts à toutes les confessions (*undenominational*), par suite du refus qu'opposeraient les prêtres à l'enterrement des personnes ayant vécu dans les liens du mariage sans consécration religieuse.

Par le fait, les cimetières perdent déjà leur caractère d'exclusion confessionnelle, des vieux-catholiques étant constamment entrés avec l'aide de la police dans les enclos protestants, en dépit des protestations des prêtres.

Aussi, le baptême, qui est exigé par la loi, sera bientôt la seule attache obligatoire entre les chrétiens et ceux qui font profession d'un autre culte dans ce pays.

Un autre résultat très-important de cette loi sera, croit-on, d'encourager journellement des mariages entre les chrétiens et l'immense et très-influente communauté des juifs allemands.

On télégraphie de New-York :

Le conflit hispano-américain menace de prendre décidément des proportions sérieuses.

On mande de Washington que le conseil des ministres le 14, a résolu de prendre des mesures pour maintenir la dignité des États-Unis d'accord avec le sentiment national.

On assure que l'Amérique demandera à l'Espagne la punition des autorités responsables des exécutions de Santiago. Si cette réparation était refusée, l'Amérique prendrait des mesures répressives.

Après le conseil, le ministre de la marine a télégraphié de nouvelles instructions aux arsenaux pour hâter l'appareillage des navires. L'escadre du nord de l'Atlantique partira pour la Havane, lundi. On croit qu'en cas de rupture, des troupes américaines débarqueraient immédiatement à Cuba.

Plusieurs autres prisonniers du *Virginus* ont été fusillés le 10 novembre, dix-huit d'autres seulement auront la vie sauve. Un engagement qui a duré quatre heures a eu lieu

dans le département central entre les Espagnols et les insurgés; cent insurgés et 51 Espagnols ont été tués; les insurgés ont été battus.

Le *Times* du 14 novembre apprécie ainsi le projet de prorogation proposé par la majorité de la commission des quinze :

« On ne peut concevoir une proposition plus modérée que celle que la majorité de la commission des quinze vient de substituer au projet Chanzarnier.

« A moins que le parti libéral ne se mette à l'entière discrétion de ses adversaires et accepte sans opposition un provisoire qui ne serait qu'un temps d'arrêt pour les monarchistes, il insistera sur l'acceptation de l'amendement de M. Casimir Périer.

« La dignité et l'autorité du maréchal sont scrupuleusement sauvegardées. Le général le plus renommé et le plus heureux, l'homme d'état le plus expérimenté, le patriote le plus respecté serait satisfait de la proposition des libéraux; et, d'après nos notions constitutionnelles, nous dirions qu'il ne pourrait désirer davantage.

« La première partie de l'amendement maintient le pouvoir actuel du maréchal. Le vote de la loi ne sera l'affaire de quelques mois.

« La commission des Trente présentait son rapport au commencement de l'année; aussitôt l'Assemblée discuterait les lois organiques, et, en supposant les débats orageux et prolongés, la question pourrait être résolue avant Pâques; alors serait mise en vigueur la constitution définitive de la France.

« On ne dit pas que, prolongé de trois ou quatre mois, le *status quo* soit menacé. Le maréchal, dans son message, demande d'urgence la prolongation de ses pouvoirs, et des lois fortement répressives; on trouve-t-il la preuve de la nécessité invoquée? La France jouit de la tranquillité la plus parfaite. Les éléments monarchiques ne se trouvent que dans les efforts des chefs royalistes et dans les agissements de leurs partisans.

« La presse, menacée de nouvelles persécutions, se montre d'une modération qui égale celle de la presse anglaise. Si les esprits sont agités, si les passions de parti se font jour, tout cela est la conséquence absolue des plans suivis, depuis trois ans, par les monarchistes, plans qui n'abandonneront point. Est-ce à dire que le gouvernement soit désarmé contre ceux qui résisteraient à son autorité? M. Thiers n'avait d'autres pouvoirs que ceux dont est investi le maréchal, et on l'a vu combattre et poursuivre la Commune comme un czar, comme un sultan.

« Le maréchal de Mac-Mahon est aujourd'hui commandant en chef d'une armée considérable; comme son prédécesseur et comme tout gouvernant depuis 1789, il a pu déclarer villes et districts en état de siège et remplacer la juridiction civile par la volonté du commandement militaire. Lorsque le maréchal est armé de tous ces pouvoirs, on ne peut prétendre que la continuation limitée de l'état de choses actuel, système qui, depuis la conclusion de la paix, a donné le calme et la prospérité à la France, puisse amener des dangers sérieux. Les lois constitutionnelles étant votées, la présidence sera soumise à ces lois, et celles-ci donneront de la consistance à l'autorité du maréchal.

« Les conservateurs se contenteraient du terme de cinq années si le provisoire était maintenu. Mais l'amendement de M. Casimir Périer amène la proclamation de la République.

« Aussi conservateurs et gouvernement paraissent-ils peu disposés à accepter ce compromis.

« Le camp conservateur a reçu depuis quelques jours, dit-on, quelques transfuges; les impérialistes auraient fourni leur appoint. S'ils ont voté contre la dictature, c'est qu'ils voyaient dans le maréchal un nouveau Monck. Mais dès qu'il s'agit de se prononcer contre la République, ils se rangent sous tout étendard. M. Rouher, qui a repris ses fonctions de vice-empereur, trouvait dans la fusion un ennemi plus dangereux pour son parti que la République.

« Les membres bonapartistes forceront les autres partis à compter avec eux lors du vote. La gauche a fait connaître ses intentions à

la commission des Quinze. Elle veut d'abord et avant tout la proclamation de la République. Le centre gauche a le même objectif; mais tandis que la gauche veut une action immédiate et brusque, le centre gauche veut concilier, conserver, amener à lui les hésitants. Lors de l'ouverture des débats, la gauche se réunira, nous n'en pouvons douter, aux libéraux modérés pour soutenir le rapport de la commission tel qu'il est amendé.

LA COCHINCHINE FRANÇAISE

Notre établissement en Cochinchine est bien récent et les résultats obtenus sont déjà assez satisfaisants pour justifier l'opinion formulée en 1860 par un journal qui, en sa qualité d'anglais, n'est pas suspect de flatter nos essais de colonisation. « Rien ne s'oppose, disait le *Singapore Free Press*, rien ne s'oppose à ce que la basse Cochinchine, si elle est bien gouvernée, ne devienne en peu d'années une des plus riches contrées de l'Orient. »

C'est à la fin du siècle dernier que l'influence française commença à s'exercer sur ce pays. Le 28 novembre 1787 un traité fut conclu entre la France et l'empereur Gia-Long, détroné par une insurrection qui mit tout l'Annam en feu. Aux termes de ce traité nous devions mettre à la disposition du monarque cochinchinois sept régiments, vingt bâtiments de guerre, cinq millions, etc.

La révolution paralysa tous les projets de Louis XVI; mais plusieurs officiers français partirent pour la Cochinchine et aidèrent Gia-Long à conquérir le bonnet qui, en ces régions, tient lieu de couronne et de sceptre. Ils construisirent la forteresse de Saigon qui, au mois de février 1859, fut prise et détruite par l'amiral Rigault de Genouilly.

Les successeurs de Gia-Long se montrèrent peu reconnaissants envers nous. On n'a pas oublié les sanglantes persécutions de Tu-Duc. Le port de Tourane était seul ouvert aux étrangers, et des tracasseries humiliantes, vexatoires de tout genre en avaient complètement écarté le commerce européen, quand l'expédition hispano-française, entreprise en 1858, vint changer l'état des choses.

Notre autorité s'étend aujourd'hui sur six provinces, ayant une population de deux millions d'habitants environ, dispersés sur une étendue de 47,000 kilomètres carrés. Il y a cinq ans seulement que les provinces de l'ouest sont soumises, car l'occupation successive des forteresses de Vinh-Long, de Chanhoc et d'Hakon par l'amiral de la Grandière ne remonte qu'au mois de juin 1867.

En ces quelques années la Cochinchine française est parvenue à payer toutes ses dépenses locales proportionnées, et même elle paye, ce que ne fait aucune de nos autres colonies, une partie des frais de gouvernement, relatifs à sa magistrature et à son clergé.

En 1871, elle a versé une somme de 1 million 500,000 francs en atténuation des dépenses du budget colonial.

Ses recettes pour 1873 sont évaluées à 14,500,000 fr., savoir :

Contributions directes	7,736,000 fr.
Indirectes	6,122,000
Produits divers	642,000

Les forêts domaniales ne rapportent encore que 150,000 fr. Leur exploitation n'est possible que sur un très-petit nombre de points; nous ne connaissons pas exactement la surface et la richesse des bois, qui couvrent le nord et l'est de notre territoire; mais il est certain que la colonie y trouvera plus tard des ressources précieuses.

L'île de Phu-Quoc, entre autres, contient de 40 à 45,000 hectares de forêts d'essences variées, que leur proximité de la mer permettra d'exploiter facilement, quand l'attention des spéculateurs se portera sur cette île si peu connue et si digne de l'être.

Le riz est l'élément le plus important de la culture, de l'alimentation et du commerce des Cochinchinois. Les rizières s'étendent sur d'immenses surfaces dans tout le delta du Mékong (270,000 hectares environ); elles ne s'arrêtent qu'à la limite des terrains en voie de formation, couverts de taillis de palétuviers et d'autres arbres aquatiques, capables de résister à l'action des eaux saumâtres.

Quand on remonte dans l'intérieur du pays, on trouve le mûrier, l'indigo, la canne à sucre, le tabac, les arachides. Le coton et le

INFORMATIONS POLITIQUES

Voici le texte du projet de loi de prorogation tel qu'il figure dans le rapport de M. E. Laboulaye :

Article premier. — Les pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, lui sont continués pour une période de cinq années, à dater du jour de la réunion de la prochaine législature.

Art. 2. — Ces pouvoirs s'exerceront dans les conditions actuelles jusqu'au vote des lois constitutionnelles.

Art. 3. — La disposition énoncée en l'article premier prendra place dans les lois constitutionnelles et n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de ces lois.

Art. 4. — Dans les dix jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de trente membres sera nommée dans les bureaux pour l'examen des lois constitutionnelles présentées à l'Assemblée, les 19 et 20 mai 1873.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

Une résolution importante est peut-être à la veille d'être prise par la gauche et le centre gauche.

Un nombre assez considérable de députés appartenant aux deux réunions se fondant sur ce fait que la transaction proposée par M. Casimir Périer n'a pas été acceptée par la minorité de la commission des Quinze, se proposent d'insister, après de la majorité de la commission, pour qu'elle retire son projet et qu'elle revienne à l'affirmation des principes qu'elle avait mission de défendre.

A titre de renseignement, nous empruntons au *Courrier de Paris* les lignes suivantes :

On sait que le ministère doit donner sa démission en masse après le vote de la prorogation.

Voici les conjectures à ce sujet :

M. de la Bouillerie, Emont et Dompiere d'Arnoy se retireraient définitivement.

M. de Broglie, très-vivement attaqué, n'a pas eu de chance de décision.

Quant à M. Magne et Desseilligny, il est aujourd'hui certain qu'ils seront les pivots d'un nouveau ministère.

La marine serait donnée à l'amiral de la Roncière pour satisfaire l'élément bonapartiste.

Les autres portefeuilles au centre droit et surtout au centre gauche, ce serait dans la

tous les sentiments; chacun d'eux, au contraire, y a sa place, et le prend quand l'heure de la vie sonne pour lui. L'époux a beau aimer sa femme, père, il adore son enfant, et il donne à chacun, une part égale d'affection et d'amour. Que suis-je pour votre père?

— Tout, vous le savez bien.

— Il y a un an, il ignorait encore mon existence, tandis qu'il y a plus de vingt années qu'il vous parait, minute par minute, il a savouré la douce et pure joie que le premier cri que vous avez poussé en venant au monde a fait écho en lui, et, par ma faute, ces deux existences si étroitement liées, la vôtre et à sienne, seraient à jamais désunies? Non, non, poursuivit Marguerite, en s'exaltant au fur et à mesure qu'elle parlait, si tous trois nous ne pouvons marcher côte à côte dans la vie, en suivant, heureux et calmes, la route du devoir, si l'un de nous doit enfin disparaître, c'est moi! et je disparaîtrai, moi! l'obstacle à votre bonheur.

Richard se releva.

— Mais vous n'êtes pas coupable, s'écria-t-il sous l'empire d'une terreur soudaine.

— Non, certes.

— Ah! reprit Richard, qui donc me sauvera de moi-même?

— L'amour d'Angèle.

C'en était trop.

— Est-ce possible? reprit le jeune homme; mais vous ne comprenez donc pas, vous ne voulez donc pas comprendre que j'ai là, dans la poitrine, dans mon cœur jeune, tendre, aimant, ardeur de tendresse et d'amour, ce que Tantale avait sur les lèvres; que j'ai là, dans la tête, le germe de la folie et sa terreur à la fois, l'ivre d'une passion fatale qui grise tout mon être, malgré son impuissance à braver l'air.

— Jetez moi l'injure au visage, je vous remer-

cierez; brisez mon cœur égaré, et je vous béni-rais; faites-moi me guérir de vous enfin, et je battrai la trace de vos pas; car je le comprends bien, sur ce front hypocrite, — il se frappait la tête en parlant ainsi, — sur ce front où les lèvres de mon père se sont tant de fois posées, ces lèvres vénérées et si chères, ces lèvres d'honneur et d'homme, on devrait imprimer au fer rouge la marque infâme qu'on appliqueait jadis à l'épaule des forçats. J'ai honte de moi, je vous chéris et je vous hais! Ah! Marguerite! pourquoi faut-il que nous soyons à jamais séparés? pourquoi faut-il que tout en moi me dise: « Aime la! — et que tout hors de moi me crie: « Fuis-la! ton adoration est un crime.

— Vous vous condamnez vous-même.

— Je vois l'abîme, mais j'en ai le vertige; il me fascine; il m'entraîne, car, malgré tout, ma vie c'est toi, mon bien c'est toi! En vain un serment me lierait, j'appartiens au mal, Adieu!

— Richard, du courage? écoutez-moi.

— Non, il faut que je meure!

— Revenez, je vous en supplie.

— Impossible!

— Par pitié...

Richard l'enveloppa dans un regard étrange.

— Tu le veux, s'écria-t-il enfin, en bien, soit, je reste, mais je t'aime, je t'aime!

— Ah! l'avance vers Marguerite.

— Ah! fit-elle terrifiée, un pas de plus et j'appelle, je dis tout mon mari.

Un triste sourire errait sur les lèvres de Richard.

Adieu pour jamais! dit-il.

Et il s'élança, mais aussitôt il s'arrêta, cloué à sa place par la vue de Renaud qui, arrêté sur le seuil du balcon, en avait ouvert la porte depuis quelques instants, sans que les jeunes gens l'eussent vu.

— Henri! s'écria Marguerite en se levant avec un geste de supplication.

La voix de Renaud recouvra toute sa tendresse.

— Ne te défends pas, lui dit-il, je n'accuse que toi.

— Et il désigna son fils.

— J'étais là, poursuivit-il en montrant la porte par laquelle il venait d'entrer. J'ai tout entendu.

Richard tressaillit, et devint livide.

— Avoue donc! continua Henri en s'adressant à Richard; avoue que malgré l'amour d'Angèle, malgré la parole donnée, tu veux me déshonorer; j'ai lu le billet que tu as adressé à Marguerite. Allons, voyons, est-ce vrai ce dont je t'accuse? Parle, aie le courage de ton odieuse folie.

— Mon Dieu! une arme.

Renaud lui saisit le bras.

— Contre qui donc veux-tu t'en servir?

— Oh! contre moi.

— Tu dois en effet te trouver bien coupable.

— Ne m'accablez pas; je mourrai, je vous le jure.

— Et ton suicide sera mon ouvrage, n'est-ce pas? reprit Renaud avec une poignante ironie; j'aurais mis vingt-cinq ans à l'amener la parole que tu es mon enfant, parce que malgré la lievre passionnée, la conscience le crie: Infâme! Non, tu peux vivre, tu vivras. En ce moment suprême, je te dois l'entière vérité: Richard, tu n'es pas mon fils!

Marguerite et Richard relevèrent tous les deux la tête, stupéfiés par cette révélation inattendue.

— Moi, mon père? s'écria le jeune homme.

— Ah! tu aimais ma femme, reprit Henri; je ne savais rien, moi, je n'avais rien deviné. Le mari! c'est l'histoire commue; tu dois

même te dire en ce moment que j'ai tout découvert trop tôt! Ma femme, un auge!

Puis, s'animant :

— Allons, n'hésite pas, continua-t-il, dégage toi de la loi filiale; et puisque nous sommes deux hommes aimant la même femme, regardons nous en face, combatons à armes égales; pourquoi donc hésiter? La passion l'exécute. Broye mon cœur, brise ma vie, fais mourir Angèle de chagrin, tu n'auras commis, aux yeux du monde, qu'un de ces crimes qui font éclore le sourire sur les lèvres des hommes et naître l'émotion dans le cœur des femmes. Va, tu le peux!

— Et plus gravement, plus affirmativement encore, Renaud répéta :

— Tu n'es pas mon fils.

— Et qui suis-je donc?

— Écoute-moi, reprit Renaud après un silence.

Puis, calme et digne, il dit :

— Lorsque nous quittâmes la Touraine pour venir nous fixer à Paris, Ursule et moi, deux enfants, deux garçons, âgés d'un an à peine, et qui possédait entre eux une telle ressemblance, fréquente, du reste, à cet âge, qu'on les eût pris facilement l'un pour l'autre, firent le voyage sur les genoux de la brave femme; un de ces enfants était mon fils.

— Et l'autre? interrompit Richard.

— Celui d'Ursule.

(La fin à demain.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 17 Novembre 1873. 36

LE
ROMAN D'UN PÈRE
par
M. LÉOPOLD STAPLEAUX

S'ému par l'émotion, Richard, en terminant cette phrase, tomba sur le divan, et ses yeux se remplirent de larmes.

Marguerite le contempla en silence pendant quelques secondes.

Le désespoir de Richard le navrait.

— Ainsi, reprit-elle, sans le vouloir, j'aurais fait votre malheur à tous deux! ainsi, par la plus impie des fatalités, j'aurais causé votre désespoir et plongé votre père dans un chagrin éternel, car votre égoïsme empôcherait sa vie.

— Ne vous-aura-t-il pas pour m'oublier? L'amour calmera ses regrets et finira par effacer de son cœur tout souvenir de moi.

— Mais il est point un chaos où se confondent

poivre se cultivent surtout au Cambodge, mais ces cultures s'étendent dans celles de nos provinces qui l'avoisinent, et déjà la province d'Ilatien récolte une certaine quantité de poivre.

Nous avons introduit en Cochinchine le café et le cacao, et les expériences faites jusqu'à ce jour ont bien réussi, pour le café surtout.

L'industrie était beaucoup moins avancée que l'agriculture, au moment de notre établissement. Il a fallu bien des efforts pour vaincre les préjugés et l'inertie des indigènes; mais aujourd'hui l'impulsion semble donnée au moins pour le soie et pour le sucre.

La filature de soie produit par mois environ 300 kilogrammes de soie de première qualité. Une usine perfectionnée pour la fabrication du sucre fonctionne à Bien-Hoa.

Tous les transports se font par eau, grâce aux innombrables rivières qui sillonnent le pays en tous sens.

Le peuple annamite est à moitié capable; il y a bien peu d'enfants qui ne soient capables de manier la rame et de gouverner un bateau.

Le commerce se développe rapidement. On estime à 100 millions la valeur totale des importations et des exportations.

Les principaux articles d'exportation sont le riz, le poisson salé, les coraux et peaux de bœuf et de buffle, le coton, le poivre.

Les importations consistent surtout en cotonnades, en thé et poteries chinoises communes, à l'usage des Annamites; en farines, vins, spiritueux, vêtements et machines à l'usage des Européens.

Tout le trafic se fait par le port de Saigon, situé sur une rivière assez profonde pour les navires du plus fort tirant.

Le nombre des entrées et sorties a été, en 1872, de 684, avec 316,000 tonneaux, et de 674 avec 322,000 tonneaux.

La marine anglaise fournit près de la moitié du tonnage total; la marine allemande, les tiers, et, chose triste à dire, notre marine, qui ne vient qu'au troisième rang, y figure pour un dixième seulement.

Ces quelques indications suffisent à montrer ce que pourra bientôt devenir cette contrée, que la nature a si généreusement dotée en lui donnant, avec la fécondité du sol, un système fluvial admirable, qui n'a pas son pareil au monde. Il importe beaucoup d'encourager les défrichements; aujourd'hui il n'y a guère plus de 400,000 hectares en culture, c'est-à-dire le septième à peine de la surface cultivable, car il ne faut pas compter sur les 20,000 kilomètres carrés de la presqu'île de Camao, de la plaine des Jongs et de quelques autres parties du sol encore en voie de formation.

C'est assurément une entreprise difficile que de faire la conquête morale d'une population fine et intelligente, qui nous observe avec étonnement sans bien comprendre encore où nous voulons la mener. Il faudra de longs efforts pour la tirer de l'immobilité dans laquelle le renéga le despotisme d'un monarque, père de ses sujets, qui ne connaissait pas d'autre instrument de gouvernement que le roulin.

Par ses mœurs, ses traditions, son caractère, sa sobriété, le peuple annamite ressemble beaucoup au peuple chinois; il lui a emprunté sa langue, son écriture et ses institutions.

On peut dire que la Cochinchine est à la Chine ce que la Belgique est à la France.

tirait de Metz et rapporterait des journaux français, il fut blâmé, pour ce fait, par le général Coffinières. Néanmoins, onze personnes se présentèrent, mais le témoin n'en a pas eu de nouvelles depuis.

M. Meyer, journaliste, ancien rédacteur de l'Indépendant de la Moselle, donne des détails sur la censure à laquelle les journaux de Metz furent soumis pendant le blocus. La censure se montra d'une extrême sévérité et le témoin ne s'explique pas comment certains passages défavorables à la Prusse furent supprimés.

Il essaya par tous les moyens d'encourager le patriotisme de la population et d'exercer l'autorité militaire à sortir; mais toujours ses efforts furent entravés.

Il déclare, en terminant, que le maréchal ne visitait jamais les ambulances et que jamais il n'adressa une bonne parole aux blessés.

M. le capitaine Charet, du train des équipages, avait été chargé par le colonel Leval d'expliquer des dépêches.

Le témoin a expédié lui-même quatre dépêches au moyen d'émissaires. Le colonel Leval a expédié les autres. Il donne ensuite des détails fort intéressants sur la manière dont se faisait ce service.

La séance est suspendue à 2 heures. Elle est reprise à 2 heures 35.

Attemburger, ex-sous-officier au 1er de zouaves. Il est parti de Bitché pour Metz le 11 août avec une dépêche. A partir du 20 août, il a été attaché à l'état-major du maréchal Bazaine comme émissaire.

Le témoin a traversé les lignes plusieurs fois; il a demandé à aller porter des dépêches à Paris, mais on n'a pas voulu.

Bapt, employé de chemin de fer, déclare qu'il a offert plusieurs fois de sortir de Metz et de porter des dépêches. On lui a refusé. Il déclare qu'il n'a pu franchir les lignes par la vallée de la Moselle dont il avait étudié le terrain.

Crusseau. — La première fois qu'il est sorti, vers la fin de septembre, ce n'était pas par ordre du maréchal. Il fut chargé d'une commission par le capitaine Charet. Il s'agissait d'aller reconnaître si les Prussiens avaient reçu du renfort. Il s'agissait de sa mission et franchit les lignes du côté de Cancy et rentra ensuite à Metz.

Le témoin raconte, ensuite, fort longuement, d'autres excursions qu'il fit en dehors de Metz et dans lesquelles il courut plusieurs fois de grands dangers.

Un jour même, il fut sur le point d'être pendu. En racontant ce fait, le témoin se met à pleurer.

Noel. — Le témoin a été chargé plusieurs fois d'aller reconnaître les positions prussiennes. Il n'a pu réussir.

Quantin, ancien officier. — Le 20 août il est sorti comme émissaire. Le 5 il a franchi les lignes et est rentré le 7. On ne l'a jamais chargé de porter des dépêches.

Archambault, capitaine. — Le témoin a pu entrer à Metz par l'aqueduc de Gorze le 21 septembre et donna au maréchal Bazaine une foule de renseignements sur les forces prussiennes. D'après le témoin, ces forces du côté de l'aqueduc de Gorze étaient très faibles et le capitaine Archambault se rappelle avoir dit au maréchal qu'il avait 20,000 hommes et se faisait fort de passer.

Aujourd'hui, il maintient cette parole et déclare qu'il s'en chargerait encore.

Delamarre, sous-lieutenant de dragons. — Le témoin a pénétré à Metz le 17 septembre.

Baside. — Le 23 septembre, le témoin était à Ars-sur-Moselle, il pénétra à Metz en passant par l'abbaye de Saint-Germer.

M. Patzart. — Le témoin déclare que beaucoup de personnes, à sa connaissance, ont pu pénétrer à Metz par l'aqueduc de Gorze. Il logeait des officiers prussiens. Un jour, un colonel prussien lui dit: Nous aurons Metz quand nous voudrons. Le témoin lui ayant répondu: Mais, et les forts? le colonel prussien lui répéta en riant: Nous aurons les forts quand nous voudrons!

Le conseil entend encore quelques témoins sans importance.

La séance est levée à 4 h. 20. Elle sera reprise lundi à midi.

ECHOS DE PARTOUT

Hier, à midi, une messe a été célébrée à l'église Saint-Augustin à l'occasion de la fête de l'empereur Eugénie.

L'assistance était fort nombreuse. Toutes les sommités du parti bonapartiste, portant le bouquet de violette traditionnelle à la boutonnière, assistaient à cette cérémonie.

Beaucoup de curieux aux abords de l'église. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

On prétend que ce n'est pas pour rien que le comte de Chambord a quitté Frohsdorf et qu'il s'est rapproché de la France.

Les uns le disent à Munich, les autres à Genève.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Genève ou à Munich, le prince a reçu la visite de trois nouveaux négociateurs munis d'un nouveau programme.

M. le préfet de la Marne, à l'exemple de plusieurs de ses collègues de différents départements, vient d'interdire les représentations de Marie Tudor à Reims.

Il est à remarquer que, sous l'empire, l'œuvre de Victor Hugo était proscrite à Paris et jouée en province. Aujourd'hui c'est le contraire qui a lieu: les représentations de Marie Tudor sont permises à Paris, mais défendues en province.

La Patrie, de Genève, nous apporte la nouvelle suivante:

« Plusieurs personnes de Lausanne disent avoir rencontré au théâtre et dans certains cafés de notre ville le fameux témoin, M. Régnier, qui joua un rôle si inexplicable à Metz, en se faisant, avec l'assentiment des Prussiens, l'intermédiaire officieux entre l'impératrice et le maréchal Bazaine. D'assez grande taille, le teint coloré, la barbe blanche, le mystérieux agent bonapartiste a le front intelligent et les yeux vifs d'un ambitieux plutôt que d'un distrait d'un exalté. M. Régnier suit avec un soin extrême les nouvelles de France. On sait qu'il a quitté Versailles pour éviter une arrestation lancée contre lui par M. le duc d'Aumale, président du conseil de guerre.

Le mariage du duc d'Edimbourg avec la grande duchesse Marie sera célébré à Saint-Petersbourg en janvier prochain d'abord, d'après les rites de l'église orthodoxe grecque, et immédiatement après selon les rites de l'église anglicane.

Entendu hier, en passant, sur le pas de la porte d'un charbonnier:

LE CHARBONNIER. — Madame veut du charbon?

UNE GROSSE DAME. — Non, ça asphyxie... Donnez-moi du bois.

LE CHARBONNIER. — Pas de coke?

LA GROSSE DAME avec conviction. — Oh non! Le coke, ça réveille de trop bonne heure!

Stupefaction immense du charbonnier.

On raconte, de la façon suivante, la mort de Mouravieff, qui repréa avec tant de cruauté l'insurrection polonoise:

Il était returé à Saint-Petersbourg depuis quelque temps. Par une nuit sombre, quelques officiers se présentèrent chez lui, et lui dirent que l'empereur le demandait à la forteresse de Petropavlovsk.

Le général se leva, s'habilla, et l'on se rendit à la barque qui devait le conduire auprès du czar.

La barque gagna le large; à ce moment elle s'arrêta brusquement; un des officiers, s'adressant à Mouravieff, lui annonça qu'il devait se préparer à mourir. En disant ces mots, on lui montrait de la main un pope qui jusqu'alors était resté roulé dans son manteau.

Quelques instants plus tard, Mouravieff était précipité dans la Néva.

Le lendemain, les journaux de Pétersbourg annonçaient qu'un accident avait coûté la vie au général Mouravieff.

Les officiers russes sont très jaloux de l'honneur de leur corps, et il arrive fréquemment que, quand l'un d'eux a manqué à la délicatesse, ils inventent, tout en se mettant à l'abri de la vindicte des lois, le coupable à se suicider.

C'est le suicide obligatoire.

Deux personnages se promènent devant la Bourse:

— Vous avez beau dire, s'écrie l'un d'eux, Henri V est un prince... Il faut s'incliner devant un prince.

— Passe un agent de change qui accoste les caiseurs.

— Dites-moi, cher Monsieur, quand me paieriez-vous?

— Je ne paie jamais mes différences de bourse... C'est un principe... et il faut s'incliner devant un principe!

qui rendent le remplacé responsable du remplacé? Si elle ne l'est pas, les remplacés malheureux ont le droit de se faire de nouveau remplacer.

dans le département du Rhône, la carte de l'Assemblée nationale, dont je suis l'auteur. Je me réserve de vous faire connaître ultérieurement les motifs de cette mesure que l'opinion publique appréciera.

Agrez mes salutations empressées, Tony Loup, Rédacteur du Petit Lyonnais.

A la suite de la représentation des Mousquetaires hier soir, M. Anthelem Guillot, premier ténor léger, a été déclaré admis.

Le nommé C... courtier a été arrêté hier sur la réquisition du capitaine d'octroi, pour colportage de 3 kilogrammes de tabac étranger.

Un chien bouledogue, atteint d'hydrophobie, a été tué par un gardien de la paix sur la route d'Oullins à Fraacheville.

Décidément, c'est l'hiver. Le temps est froid, brumeux et nous menace de pluie.

Dans l'Isère, la neige a fait son apparition. Elle est tombée en très-grande quantité. On annonce, en effet, que la voiture publique qui fait le service des dépêches entre cette ville et Grenoble, est bloquée dans la neige depuis samedi dernier, sur la montagne, à une certaine distance de la Grève; le conducteur d'habitude abandonner en emmenant ses chevaux.

Des cantonniers ont été obligés de faire une tranchée dans la neige pour prendre les dépêches; les bagages sont restés dans la voiture, qui a presque, dit-on complètement disparu.

S'il faut en croire l'Almanach prophétique de Mathieu de la Drôme, nous sommes loin d'en avoir fini avec le mauvais temps. Nous enverrons, dit-il, prochainement dans une période de froid très-intense. La région du Midi ne sera pas épargnée. Le dernier quartier de la lune, qui commence le 12 et finira le 20 du courant, nous amènera des pluies torréntielles.

Le même almanach prophétise des tempêtes d'une violence extrême pour la période comprise entre le 19 et le 26 décembre. Nos côtes seront ravagées par des coups de vent terribles.

D'un autre côté, on dit: Si la lune est à son croissant à la Saint-Martin, C'est le signe d'un hiver pluvieux.

La pleine lune à la Saint-Martin, Présage abondance de neige.

Or, à la Saint-Martin, la lune était à son dernier quartier, qui implique que nous n'avons pour l'hiver ni pluie ni neige.

Quelle raison de ces prédictions? L'une des deux assurément, c'est ce qui nous console.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a décidé, dans sa séance du 18 juin 1872, qu'un prix de la valeur de 300 fr. pourrait être accordé à l'auteur de la meilleure pièce de poésie sur le sujet suivant: Adelaïde Perrin, et les jeunes incurables; elle rappelle que le terme du concours est fixé au 31 décembre 1873.

Elle rappelle également qu'elle peut décerner les médailles de la fondation du prince Lebrun, destinées aux inventeurs de procédés utiles au perfectionnement des manufactures lyonnaises.

Nous croyons devoir prévenir nos agriculteurs que, par les soins du ministre de l'agriculture et du commerce, une grande exposition aura lieu, pendant le mois de février, au palais de l'Industrie, à Paris.

Elle se composera d'animaux gras, bœufs, vaches, porcs, moutons et de volailles.

Qui aurait jamais cru que les événements politiques soient cause un jour que l'un des fruits les plus appréciés dans le commerce et les plus estimés pour l'alimentation et l'hygiène publique serait en quelque sorte parqué en son lieu d'origine et mis dans l'impossibilité de se produire sur les marchés européens?

C'est de l'orange que nous voulons parler. Les côtes de l'Espagne produisent les meilleures oranges livrées à la consommation.

Or les ports principaux de ces côtes privilégiées et aimées du soleil se trouvent aujourd'hui à peu près bloqués ou fermés, et, à l'époque où se dirigent ordinairement vers les ports étrangers les navires chargés de ces pommes d'or, il est à craindre que fort peu ne puissent lever l'ancre.

La supériorité des oranges de la qualité vendue sous la dénomination de Valencia est incontestable. Cependant elle a une rivale dans la qualité désignée habituellement à Marseille sous le nom de Majorque.

Les oranges des îles Baléares, dites Majorque, une des îles du groupe, sont fort recherchées dans le Midi. C'est à Marseille que l'on débarque ce fruit éminemment hygiénique.

On le transporte dans des barques comme on transporterait des noix, des châtaignes ou des pommes de terre, c'est-à-dire abâtardies dans la cale et débarquées sur les quais de la grande cité maritime dans de grands paillis ou de larges sacs.

L'abondance de ces fruits est telle, que la consommation s'en fait sur place, dans la cale même des barques. On consomme à l'heure.

On est libre de manger autant d'oranges que l'on peut, moyennant un prix très-modeste et pendant la période de temps que fixe le consommateur.

En Afrique, l'orange est cultivée avec succès. L'orange de Bidah est fort estimée; celles de la Tunisie, de l'Égypte, des côtes de l'Asie-Mineure ont aussi leur valeur, mais on n'en voit guère sur nos marchés. Le midi de l'Italie produit une excellente qualité de ces fruits; la Sicile en fournit abondamment et les grandes îles de la Méditerranée, Malte entre autres, sont converties des espèces les plus recherchées.

Il a été convenu de tout temps que l'orange était un arbre parfaitement acclimaté et devenu très-productif dans certains départements méridionaux français. Il y a à beaucoup d'exportation à cet égard. Certainement la culture de l'orange a parfaitement réussi dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes; on en voit des vergers à Hyères, Cannes, Antibes, Nice, Villefranche, Monaco et Menton; mais il faut dire que les fruits sont d'une qualité fort inférieure; que les oranges récoltées en Espagne, aux Baléares, en Italie, etc.

On sera toutefois fort heureux cette année de recevoir à Lyon, à l'époque habituelle, c'est-à-dire dans le courant de décembre, les oranges françaises. Les Baléares, Naples et l'archipel méditerranéen nous viendront en aide en ce temps de disette. Car, il faut le dire, un jour de l'an passé sans oranges est un jour bien triste et privé de sa plus brillante attraction. Ces fruits figurent en abondance dans toutes les échoppes, sur toutes les étageres et sont le cadeau obligé des étrangers lyonnais.

Je vous présente mes civilités. J. LESTRAT.

Nous recevons la lettre suivante: Lyon, 15 novembre 1873.

Monsieur et cher confrère, L'autorité préfectorale vient d'interdire

CHRONIQUE

M. Demostier, premier adjoint au syndicat des agents de change, nous prie d'insérer la note suivante:

« En dehors de quelques parents et amis, dont plusieurs lui ont prêtés des sommes importantes, le sachant embarrassé, M. Page n'a qu'un très-petit nombre de créanciers clients. Le petit commerce et les petits capitaux n'ont, selon toute apparence, rien à voir à cette affaire. Les agents de change de Lyon et ceux de Paris ne sont eux-mêmes que très-légalement atteints. »

Le président de la République française, Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décreté: Art. 1er. — Sont spécialement chargés, pendant l'année judiciaire 1873-1874, du règlement des ordres dans les tribunaux ci-après:

Au tribunal de première instance de Lyon (Rhône), MM. Ravier du Magny et Gros, juges.

Au tribunal de première instance de Saint-Etienne (Loire), M. Favart, juge.

Au tribunal de première instance de Montbrison (Loire), M. Rouquet, juge.

Au tribunal de première instance de Valence (Drôme), M. Douara, juge.

Au tribunal de première instance de Vienne (Isère), M. Pasquier, juge.

Au tribunal de première instance de Bourgoin (Isère), M. Brun, juge.

Au tribunal de première instance de Saint-Marcellin (Isère), M. Charavel, juge.

Au tribunal de première instance de Largentière (Ardèche), M. Vernet, juge.

Au tribunal de première instance d'Autun (Saône-et-Loire), M. Goin, juge.

Au tribunal de première instance de Beaune (Côte-d'Or), M. Noirot, juge.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 14 novembre 1873. Signé: Maréchal de MAC-MAHON, duc de Magenta.

Par le président de la République: Le garde des sceaux, ministre de la justice, E. BENOIT.

Par arrêté préfectoral, la vente par le port de colportage de l'almanach intitulé: Almanach du Bon Patriote est interdite sur la voie publique et dans les gares de chemins de fer dans l'étendue du département du Rhône.

Conformément à la décision du conseil général du Rhône, en date du 5 septembre, la commune de Vaulx-en-Velin est autorisée à créer deux foires qui se tiendront le 15 janvier et le 15 septembre de chaque année.

La liste du contingent de la classe de cette année ne sera publiée que dans la dernière huitaine du mois de décembre 1873 ou dans la première du janvier 1874.

Les jeunes gens appartenant à cette classe ont donc jusqu'au 15 ou 20 décembre, s'ils veulent devancer l'appel ou choisir leurs régiments.

Ils devront, toutefois, s'assurer préalablement, auprès du commandant de dépôt de recrutement, que les engagements sont ouverts dans les corps où ils désirent aller.

M. Lacroix, rédacteur en chef de l'Union séricicole, vient de mourir à Valréas. C'est une grande perte pour la sériciculture.

Nous avons le vif regret d'annoncer cette mort à ses nombreux amis.

Par suite d'un déraillement de train de marchandises, près la gare du Puget de Cuers, les trains de la ligne de Nice ont éprouvé, hier, des retards considérables.

On nous assure que le mécanicien et le chauffeur ont été blessés.

Nous croyons devoir appeler l'attention du public sur les pièces belges de cinq francs en argent, au millésime de 1873.

Un grand nombre de ces pièces auraient été, dit-on, lancées dans la circulation par des faussaires étrangers.

Un abonné du Salut public adresse à ce journal l'excellente lettre qu'on va lire:

« Monsieur, Vous avez applaudi avec beaucoup de raison à l'édification des églises de la rue de Condé et des Charpennes. Je serai bien aise que vous voulussiez bien m'accorder une part de votre zèle pour signaler à qui de droit un véritable abus.

« Sans compter les églises qui s'élèvent de toutes parts, la population lyonnaise compte 31 églises paroissiales, rite catholique, non compris une douzaine d'églises particulières ouvertes au public, comme: les Jésuites, les Dominicains, les Capucins, les Sainte-Claire, la Charité, les Hôpitaux, Fourvières, etc., soit 43 églises pour 350,000 habitants, ce qui fait une église par 8,000 habitants.

« Or, il y a à Lyon 20 à 22,000 protestants, qui n'ont qu'un temple, plus petit que la plus petite des églises catholiques, et où il faut, chaque dimanche, que'une foule nombreuse s'entasse véritablement. Notez que des fidèles sont obligés de venir des quatre points cardinaux, de Villeurbanne, de Monplaisir, pour assister à l'office divin; il y a à la non seulement une injustice, mais un défaut de liberté religieuse.

« Nos amis protestants payant leurs impôts, tout aussi bien que nos frères catholiques, ils seraient justes de leur attribuer une part proportionnelle des munificences publiques, et dans ce cas, il devrait exister deux temples vastes, un à Perrache et un aux Brotteaux, non compris le petit temple de la Loge.

« Espérant, monsieur, que dans votre justice vous publierez ma demande et l'appuierez au besoin,

« Je vous présente mes civilités. J. LESTRAT.

Nous recevons la lettre suivante: Lyon, 15 novembre 1873.

Monsieur et cher confrère, L'autorité préfectorale vient d'interdire

AVIS AUX ÉPICIERS DE LYON ET DU RHONE

Les membres du comité de pétitionnement ont l'honneur de porter à la connaissance de leurs confrères la lettre adressée par l'honorable M. Le Royer, représentant du Rhône, au président du comité:

Monsieur, J'ai déposé sur le bureau de l'Assemblée la pétition signée par vos confrères et par vous. J'ai aussi soumis à M. Roger-Marville, avocat au conseil d'Etat, votre affaire, et il estime que vous pouvez avoir de sérieuses chances de succès.

Vous pouvez devant le ministre, d'abord, et ensuite devant le conseil d'Etat, contre l'arrêté du 15 juillet dernier, rendu par M. le préfet du Rhône.

Suivant moi, vous ferez bien de consulter vos confrères sur leurs intentions, et, dès que vous les connaîtrez, vous mettre en rapport avec M. Roger-Marville.

Agrez, monsieur, mes salutations empressées. Signé: Le Royer.

En conformité de la lettre ci-dessus, le comité décide qu'il sera formé des sous-comités de dix-huit membres dans chaque arrondissement de Lyon et de l'agglomération lyonnaise.

MM. Les confrères qui voudront participer au procès qui pourra s'ouvrir devant conseil d'Etat, devront s'inscrire sur une liste déposée chez chaque membre du comité ci-après:

MM. Lassigne, rue Constantine, 3.

Lereuil, rue de la Reine, 40.

Guillaud, petite rue de Cuire, 4.

Grillat, rue de Marseille, 18.

Collomb, rue Tramassac, 34.

Bernard, rue Boileau, 1.

Le président, A. BERGEBERT.

La Grande Maison, place des Jacobins, 4.

Lyon. — Habillements pour hommes, jeunes gens et enfants. — Perfection et bon marché.

— 5 récompenses; médaille d'or.

COURS GRATUITES

pour les deux sexes, à 9 heures du soir.

D'CLAUDIUS VOLAND, 30, rue Mercière.

Anglais, le mardi et le jeudi.

Italien, le mercredi et le samedi.

Pour les enfants, à 7 heures du soir.

Cours complet de tenue de livres, 229.

ciance avec laquelle on laisse les enfants jouer avec le feu.

Le sieur Chapuis, vieillard de 70 ans resté seul un instant dans la chambre de son fils, avec son petit-fils Joly, âgé de 3 ans. Ce dernier s'amusa à faire brûler des morceaux de papier; tout à coup, le feu prit à ses vêtements; son grand-père, qui s'efforçait de le faire pleurer, mais qui ne peut voir le motif de ses plaintes, l'attrire vers lui, et aussitôt les flammes qui brûlaient les habits de l'enfant communièrent à ceux du grand-père.

Houmeusement que le père de Joly entra dans la cuisine, le vieillard au milieu de la cuisine, les vêtements enflammés et incapable de se secourir lui-même, sur son lit et parvint à éteindre le feu. Etant allé dans la chambre où était l'enfant, il trouva brûlant et n'ayant déjà plus la force de crier.

Malgré les soins qui lui ont été prodigés, le pauvre père est mort quatre heures après quant au vieillard, il est allé et souffre de brûlures qu'il a reçues au cou et au visage.

ISÈRE. — Par décret du président de la République, la caisse d'épargne établie à Tullins (Isère) est autorisée.

Sont approuvés les statuts de ladite caisse tels qu'ils sont annexés au présent décret. La présente autorisation sera révoquée en cas de violation ou de non-exécution des statuts approuvés, sans pré

Les Almanachs

Nous voici en pleine saison des almanachs. Il est impossible de laisser passer inaperçue l'apparition de ces modestes fascicules qui le plus souvent composent à eux seuls la bibliographie complète de nos paysans.

tes et cocodettes se disputent tous les suffrages au-delà du détroit. La France reste indifférente. Un almanach que je me reprocherais de ne pas nommer, c'est l'Almanach de la République (Pagnerre).

On croit que ce rapport, universellement admiré, pourrait exercer une certaine influence, sur ceux du moins qui n'ont pas cessé d'être accessibles à toute influence.

s'est associé à son désaveu, et l'on ne pouvait pas faire autrement. M. Casimir Périer a chargé quelqu'un de lui envoyer ce soir les résultats de l'Aube à son domicile.

A 5 heures 10, le président reprend de nouveau place au fauteuil. La séance est reprise. Plusieurs membres de la commission des quinze et entre autres M. Laboulaye, rapporteur, apparaissent dans la salle.

ce jusqu'à 5 heures vu la gravité des circonstances. Le secret le plus absolu est gardé. Le Centre gauche s'est réuni dans la soirée.

DÉPÊCHES

Madrid, 15 novembre. La Correspondance dément qu'il soit question de nommer le marquis de Duero général en chef de l'armée du Nord.

Nouvelles du Matin

Paris, 16 novembre. Le tribunal correctionnel a condamné l'archevêque Melchers à une amende de 300 thalers ou à quinze jours de prison.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du samedi 15 Novembre (Suite et fin.) PRÉSIDENCE DE M. BUFFET M. Henri Brisson. — Si vous manquez, ce que je ne pense pas, si vous manquez de raisons...

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Versailles, 16 novembre. La commission du budget s'est réunie hier, à une heure. Elle a entendu le rapport de M. Lambert de Sainte-Croix sur le ministère de la marine.

COMMISSION DE PROROGATION

Séance du samedi 15 novembre 1873. La commission de prorogation a entendu dans sa séance de samedi MM. Eschassériaux, Frax-Paris et de Vallon, qui ont développé l'amendement bonapartiste.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 16 novembre, 6 h. s. On assure que M. Rouher aurait eu une entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon, pour lui demander s'il consentait à une prorogation de cinq ou six ans au lieu de dix.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

Paris, 16 novembre, 1 h. 12, s. Le seul point sur lequel on soit en désaccord est celui de la durée. Pour le vote on demandera la division de l'article 1er, de manière à pouvoir voter sur le principe sans voter sur le temps.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of France as of November 13, 1873.

COMMISSION DE PROROGATION

Paris, 16 novembre, 10 h. 5, soir. La gauche républicaine a tenu séance ce soir à 5 heures.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

Madrid, 15 novembre. On assure que l'Amérique demandera à l'Espagne la punition des autorités responsables des exécutions de Santiago. Si cette réparation était refusée, l'Amérique prendrait des mesures extrêmes.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

Paris, 16 novembre, 10 h. 5, soir. La gauche républicaine a tenu séance ce soir à 5 heures.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

Paris, 16 novembre, 10 h. 5, soir. La gauche républicaine a tenu séance ce soir à 5 heures.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns for various silk types (Graines, Trames, etc.) and their prices. Includes sub-sections for 'BALLOTS PESÉS' and 'AVIGNON, 15 novembre'.

15 novembre

Table listing market prices for various goods, including 'BALLOTS PESÉS' and 'AVIGNON, 15 novembre'.

AVIGNON, 15 novembre

Table listing market prices for various goods, including 'BALLOTS PESÉS' and 'AVIGNON, 15 novembre'.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 15 novembre. Les affaires en blés sont presque nulles. Les prix restent aux cours précédents...

Disponible et courant, 83 25, prochain 83 75; 4 premiers, 85 75; 4 mois d'été, 87 75; 4 derniers, 91 25.

Stock en blés dans les docks et entrepôts: 229,60 hectolitres. Importations de la semaine: 313,83 hectolitres.

SPECTACLES DU 17 NOVEMBRE

GRAND-THÉÂTRE LES HUGENOTS, grand opéra en 5 actes. THÉÂTRE DU GYMNASIE LA FILLE DE MADAME ANTOINE, opéra-bouffe en 3 act.

che. Aard, Léonard, Sivori, Jaill, Vivier, Franckoume, Macon. Causerie par Timothé Trimm.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Table with columns for 'THERMOMETRE' and 'BAROMETRE' showing temperature and barometric pressure readings.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

AGENCE DE LYON Capital et Réserve: Cent Millions

COMPTES DE DÉPÔTS

A 5 p. 0/0 Ces comptes fonctionnent comme tout compte de dépôt avec carreaux de chèques et de comptes courants...

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Capital: 120 MILLIONS

Agence de Lyon: Rue de Lyon, 6

L'intérêt des dépôts en compte de chèques est fixé à 4 0/0 l'an à dater du 11 novembre courant.

Obligations Ottomanes.

Le 23^e tirage des Obligations des chemins de fer de la Turquie, garanties par le gouvernement impérial, se fera le 1^{er} décembre.

DOCTEUR MOURGUE

dentiste 15, rue de Lyon, 15

Maisons Recommandées Chapeiterie RIVIERE, rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 86.

CAFÉ RESTAURANT JEAN MADEIRN 19, rue de Lyon, 19

DENTISTES AMÉRICAINS 82, rue de Lyon, 82

A LOUER Une Maison de Campagne A LA CROIX-ROUSSE

Mme Cadart-Craig DE LONDRES 16, quai de l'Hôtel, Lyon.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, 2. VENTE sur licitation, en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon (Rhône), le samedi vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-treize, à midi.

Etude de Me GALLIOT, avoué à Lyon, quai de la Pêcherie, n. 11. VENTE par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots séparés, de DEUX VIGNES situées sur la commune de Grigny.

Etude de Me DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 14. Séparation de biens Suivant exploit de Meissier Charrier, de Lyon, du quinze novembre mil huit cent soixante-treize, enregistré, la dame Louise Paire, épouse de Joseph Delpech, ouvrière fabricant, avec lequel elle demeure à Lyon, rue Andane, 97, a formé à son mari demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises matrimoniales.

Alsace-Lorraine Agence de publicité L. Perret successeur de A. Jourdain. MULHOUSE Ventes et achats de terrains, immeubles, fonds de commerce, etc., etc. Insertions dans tous les Journaux. 1980.

Etude de Me ANGLÈS, docteur en droit, avoué à Lyon, rue de Lyon, numéro 28. VENTE PAR LICITATION devant le tribunal civil de Lyon, d'une VASTE MAISON sise à Lyon, rue Centrale, 11

BAUX MINÉRALES de VALS (Ardèche) (autorisation de l'Etat) Source Jucite affections de l'estomac et des voies biliaires.

La Jeune Mère OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE Journal illustré de l'Enfance, paraissant le 1^{er} de chaque mois.

Etude de Me RASELVE, avoué à Lyon, 63, rue de Lyon. VENTE par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot, d'une grande et belle MAISON sise à Lyon, cours Vitton, 50.

Etude de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 2, successeur de Me Matrot. VENTE volontaire sur conversion, ensuite de renvoi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, D'UN TERRAIN avec constructions achevées des tènements de salle de spectacles, bois et concerts, sis à Lyon, quartier Perrache, cours Suchet et rue Saint-Philippe, appartenant aux mariés Veritas.

Etude de Me VILLETTE, huissier à Lyon, rue N.-v. 7. VENTE FORCÉE Mardi dix-huit novembre mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, sur la place Saint-Pierre, à Lyon, d'objets saisis, tels que: chaises, tables, commode, piano, glaces, etc.

DEPURATIF DU SANG DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob Vegetal Sarrasin.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o Boulevard Saint-Germain, 79, Paris. Le Dictionnaire de la Langue Française, par E. Littré, est certainement le Poudre de Goûté.

MIGRAINE Le meilleur et le moins cher des remèdes, contre la migraine, est certainement le Poudre de Goûté.

Emprunt à primes Du lotissement impérial royal antérieur de l'année 1861, cote aux Bourses de Paris et Bruxelles et autorisé par le gouvernement.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 14 NOVEMBRE 1873. Table listing prices for various commodities like grains, oils, and other goods.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 15 NOVEMBRE 1873. Table listing prices for various types of silk (Organsins, Trames, Grèges) from different regions.

DÉPARTS DES TRAINS Service d'Hiver GARE DE PERRACHE. Table listing train schedules for various destinations like Paris, Marseille, and Genève.

Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue. De Perrache à St-Clair par la rue de Lyon.